



Délibération
N° 2024-019

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA

ESTRATTU DI E DELIBERAZIONI DI U CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI A CUMUNA DI SAN MARTINU DI LOTA

OBJET : RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE : 1^{ÈRE} PHASE : CONVERSION D'ÉNERGIE/
CLIMATISATION DES SALLES DE CLASSE DE L'ÉCOLE JOSEPH GRAZIANI : DEMANDES DE
SUBVENTION

Date de la convocation : 20/06/2024

SEANCE DU 25 JUIN 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le VINGT-CINQ JUIN à dix-sept heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PADOVANI Marie-Hélène**.

Présents : Mme PADOVANI Marie-Hélène, M. LEONARDI Bernard, Mme CASANOVA Nicole, M. BERTRAND Michel, Mme FORNESI Marie-Dominique, Mme MANDRICHI Marie-Paule, Mme LORENZI Thérèse, M. COVILLI Pierre-Antoine, M. POLIFRONI Bruno, Mme RAGAS Viviane, Mme SIGURANI Marielle, M. REVELLI Hervé, Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie, M. SIGURANI Olivier.

Absents :

M. SCANIGLIA Didier ; M. ROSSI Alain ; M. PATRONE Etienne, M. CORMAT René-Pierre ; M. GRAZIANI Jean-Charles ; Mme MINICUCCI Audrey .

M. PADOVANI Jean-Jacques a donné pouvoir à M. LEONARDI Bernard ;
Mme FILIPPI Augusta a donné pouvoir à Mme VALERY-GRAZIANI Nathalie ;
Mme NATALI Emmanuelle a donné pouvoir à Mme RAGAS Viviane.

Nbre de conseillers afférents à L'assemblée délibérante : 23	En exercice : 23	Présents : 14	Absents : 6	Représentés : 3
--	------------------	---------------	-------------	-----------------

Mme FORNESI Marie-Dominique a été nommée secrétaire

Madame Le Maire rappelle qu'un diagnostic énergétique a été réalisé. Plusieurs scénarios ont été proposés. Il ne faut pas oublier que, dans la mesure où le réseau public de distribution de gaz sera démantelé dans 3 ans, la Commune doit, en priorité, convertir l'énergie de ses propres installations, notamment celles de l'école.

De plus, les périodes caniculaires sont susceptibles d'intervenir aussi bien en juin qu'en septembre / octobre, et vu la demande des parents d'élèves, il convient dans ce contexte de réaliser au plus tôt l'installation de climatisation qui remplacera en hiver les installations de chauffage au gaz.

Le montant de l'opération se décompose ainsi :



	HT	TTC
Clim école primaire :	68 151,45 €	74 966,60 €
Clim école maternelle :	52 846,27 €	58 130,90 €
Consuel/ contrôle technique :	2 800,00 €	3 360,00 €
Installation électrique école primaire	13 937,40 €	15 331,14 €
Installation électrique école maternelle	13 790,00 €	15 169,00 €
Aléas :	6 474,88 €	7 642,37 €
frais administratifs-AAPC	2 000,00 €	2 400,00 €
Total HT	160 000,00 €	177 000,00 €

Pour financer ce projet, il est proposé de solliciter l'aide de l'État à hauteur de 20% du montant HT de l'opération et de la Collectivité de Corse à hauteur de 60% au titre de la Dotation École.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet et le plan de financement, et d'autoriser Madame Le Maire à signer tous documents et à solliciter nos partenaires financiers.

La proposition de Madame Le Maire est mise en délibéré
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

- Approuve le programme,
- Autorise Madame le Maire à solliciter l'aide de l'État à hauteur de 20% du montant HT de l'opération et de la Collectivité de Corse à hauteur de 60% au titre de la Dotation École
- Fixe ainsi le plan de financement :

Opération : rénovation énergétique école : Phase 1- conversion d'énergie	Montant HT	taux
Etat- fonds vert - énergie -sinon DSIL ou autre mesure	32 000.00 €	20%
CdC - Dotation école	96 000.00 €	60%
commune	32 000.00 €	20%
total	160 000.00 €	100%

- ✓ Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024, opération n°1803 rénovation énergétique école - APCP n°2024-03

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Madame Marie-Hélène PADOVANI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212003057-20240625-2024-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2024